**Le nombre élevé de crémations est-il un signe de *« la fin du temps des nations »*?**

Par la mort et la résurrection de Jésus-Christ, une ère nouvelle a débuté dans l’histoire du salut. Après qu'Israël ait rejeté l'oint de Dieu, Jésus-Christ, Israël a été laissé de côté par Dieu pendant un certain temps. Dans Luc 21,24, Jésus-Christ annonce que Jérusalem serait piétinée par les peuples des nations étrangères jusqu’à ce que le temps des nations arrive à son terme, conformément à la décision de Dieu. En l’an 70 après J.-C., les Romains s’emparent de Jérusalem, le temple est détruit, un grand nombre de Juifs sont tués et les survivants sont déportés dans le monde entier. C’est ainsi que commença le temps des peuples étrangers, autrement dit des nations.

Depuis l’événement de la Pentecôte, l'Évangile de Jésus-Christ a été proclamé aux peuples du monde entier, si bien qu’au cours des quelque 2’000 dernières années, des millions de personnes de tous les peuples, ont été amenées à croire en la mort expiatoire et en la résurrection de Jésus-Christ. Lorsque le christianisme s’est répandu en Europe, les rituels de païens crémation ont disparu. Le savant de l’Antiquité, Jacob Grimm, a déclaré lors d’une conférence qu’il a donnée à l’Académie des sciences en 1849 : *« Le christianisme a entraîné l’extinction de tous les feux funéraires pratiqués alors dans tous les endroits dans lesquels il a été introduit ».[[1]](#footnote-1)* En 786, Charlemagne a publié un décret interdisant l’incinération des cadavres et déclarant l’inhumation obligatoire.*[[2]](#footnote-2)* Pendant plus de 1000 ans, jusqu’au XIXe siècle, les peuples européens ont adhéré à ce décret.

Les libres penseurs ne croyant ni à la vie après la mort ni à la résurrection, ce sont principalement des associations issues du milieu de la liberté de pensée qui ont fait campagne contre l’interdiction de la crémation dès le milieu XIXe siècle. Ils voulaient utiliser la crémation pour se distancer consciemment de la croyance en la résurrection et des rituels funéraires de la culture chrétienne. Pour parvenir à leurs fins, ils ont fait valoir des arguments tels que l’hygiène et les raisons économiques de l’époque. Plus récemment, ils se sont notamment plaints d’un prétendu manque de place ainsi que de la présence de cadavres de cire dans les cimetières. Les libres penseurs ont trouvé un soutien bienvenu à leur cause parmi les sociaux-démocrates. Ces derniers considéraient avant tout la crémation comme une forme de funérailles moins coûteuse. En 1878, le premier crématorium d’Europe a mis en service à Gotha, en Allemagne. Grâce à une influence insistante et persistante dans la politique et les médias, les cercles de liberté de pensée ont réussi à faire accepter la crémation par de nombreuses personnes, y compris les chrétiens. Selon l’USC (Union suisse de crémation)3, 87,45% de toutes les personnes décédées en Suisse ont été incinérées en 2014 (55 616 crémations).

Il est frappant de constater que le développement de la crémation va de pair avec la sécularisation4. Par ailleurs, ce sont principalement les cercles de liberté de pensée qui militent depuis longtemps pour une séparation de l’Église et de l’État, faisant ainsi progresser la sécularisation. La foi chrétienne a été largement bannie des écoles pour être remplacée par la théorie de l’évolution dans le nouveau programme scolaire 21. De sérieux efforts sont actuellement déployés pour supprimer le préambule *« Au nom de Dieu »* de la constitution et pour remplacer le texte profond et religieux de l’hymne national par un nouveau texte humaniste dans lequel Dieu n’a plus sa place.

Étant donné que le monde et la vie sont censés être *le fruit du hasard, de l’évolution,* l’humanité s’imagine qu’elle doit prendre en main la pérennité des êtres humains et de la planète bleue. Avec AGENDA 21, les Nations unies ont élaboré en 1992 un plan d’action pour le développement durable afin de sauver la planète bleue. 178 gouvernements, dont la Suisse, se sont engagés par leur signature à concevoir des lois, des programmes d’études, du matériel didactique, des médias et des programmes de promotion, etc. conformément à l’AGENDA 21. En d’autres termes, avec AGENDA 21, l’humanité veut sauver l’environnement, le climat et les êtres humains, *sans Dieu et sans Jésus-Christ*. De même qu’à l’époque, il y a environ 2000 ans, les Juifs ont rejeté leur Messie et ont ainsi scellé la fin de l’ancienne alliance, de même aujourd’hui les nations rejettent le christianisme avec l’AGENDA 21 et scellent ainsi *« la fin du temps des peuples/nations »*. (Luc 21,24b)

Si l’on observe l’évolution des dernières décennies en ce qui concerne la sécularisation progressive de la société et l’augmentation simultanée du nombre de crémations, on peut certainement se demander si les nombreuses crémations d’aujourd’hui ne seraient pas aussi un signe de *« la fin du temps des peuples/nations »*?

C’est tout particulièrement dans un monde et une époque sécularisés tels que ceux que nous connaissons aujourd’hui que les chrétiens peuvent témoigner par l’inhumation *de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ*, ainsi que de leur espoir vivant d’un héritage éternel et immaculé dans les cieux. (1.Pierre 1,4)

La crémation est devenue aujourd’hui la règle, c’est-à-dire que l’on procède à la crémation à moins qu’autre chose ait été décidé ou que la famille du défunt n’émette une volonté différente. C’est la raison pour laquelle l’Association pour le maintien de l’enterrement et de la protection des droits personnels (VE+P) recommande à toute personne dont la volonté est d’être inhumée d’en faire la demande. Vous pouvez obtenir gratuitement des formulaires de demande pour une *inhumation et un testament de vie* en envoyant une demande à l’adresse suivante **secrétariat VE+P, case postale 16, 8514 Bissegg** ou les télécharger sur le site [**www.ve-p.ch**](http://www.ve-p.ch/).

Arthur Bosshart  
Secrétaire VE+P

(Cet article peut être copié dans l’intérêt de l’auteur.)

1. Jacob Grimm: *Über das Verbrennen der Leichen. Eine in der Akademie der Wissenschaften am 29. November 1849 von Jacob Grimm gehaltene Vorlesung*  [↑](#footnote-ref-1)
2. Jacob Grimm: *Über das Verbrennen der Leichen. Eine in der Akademie der Wissenschaften am 29. November 1849 von Jacob Grimm gehaltene Vorlesung*  [↑](#footnote-ref-2)